



VILLE DE
Ploufragan

PORTAIL JEUNESSE-ÉDUCATION



FACILITER vos démarches administratives au quotidien !

La ville de Ploufragan s'est engagée dans une modernisation des procédures administratives qui se traduira, à partir du 6 janvier 2021 par l'ouverture du portail « Jeunesse-Éducation ».

Le Portail : ça sert à quoi ?

Le portail « Jeunesse-Éducation » va permettre aux familles (7j/7 et 24h/24) :

- de consulter et de payer leur facture en ligne (dès la facture de janvier 2021),
- de stocker des documents (coffre-fort personnel et sécurisé),
- de mettre à jour directement tous changements : numéro de téléphone, ajout d'un contact...
- puis ultérieurement d'inscrire leurs enfants à l'école, de réserver des inscriptions aux accueils de loisirs, d'inscrire et de payer les centres d'été...

Le portail : Comment faire ?

Les familles doivent activer leur compte citoyens pour avoir accès à leur espace personnel.

Pour cela, deux modes d'accès sont mis en place :

- Les familles qui ont déjà fourni une adresse mail vont recevoir le lien d'activation de leur compte, un identifiant et un mot de passe (à réinitialiser dès la première utilisation).
- Les familles qui n'ont pas fourni d'adresse mail, vont recevoir un courrier avec la démarche à suivre. Il sera indispensable de disposer d'une adresse mail pour avoir accès à son espace personnel.

Une notice est disponible sur le site de la ville : www.ploufragan.fr – onglet « Les services » - « Jeunesse-Éducation ».

Le Pollen sera à votre disposition pour toute demande d'assistance, à partir du 1^{er} février 2021. Afin de faciliter votre venue, nous vous demandons de prendre rendez-vous préalablement par mail à enfance.jeunesse@ploufragan.fr.

Le POLLEN - service Jeunesse-Éducation